

## EN DIRECT DE LA MAIRIE

### **COVID-19 - POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE :**

- **COUVRE-FEU :** Depuis le 16 janvier, le couvre-feu est avancé à 18h. De 18h à 6h du matin, les sorties et déplacements sans une attestation dérogatoire sont interdits, sous peine d'une amende de 135€ et jusqu'à 3 750€ en cas de récidive. Les établissements autorisés à ouvrir ne peuvent plus accueillir de public après 18h.
- **PORT DU MASQUE :** Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de l'espace public du département jusqu'au 1<sup>er</sup> février.

**CAMPAGNE DE VACCINATION :** La vaccination est ouverte aux personnes de plus de 75 ans et à celles présentant un très haut risque. Si vous êtes concerné, vous pouvez vous faire vacciner dès à présent dans un des centres de vaccination ouverts.

1. **Prendre rendez-vous :** Pour se faire vacciner, il est nécessaire de prendre rendez-vous car les centres de vaccination ne sont pas en accès libre. Pour cela, les personnes peuvent consulter le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou appeler le numéro vert national 0 800 009 110. Pour les personnes vulnérables à haut risque, il est recommandé de consulter d'abord son médecin traitant. Les centres de vaccination les plus proches se situent à Segré-en-Anjou et à Angers (*pour vos rendez-vous, nous vous recommandons de favoriser le centre de vaccination de Segré-en-Anjou*) :

- Parc des Expositions 10 Route de Pouancé 49500 Segré-en-Anjou Bleu – Pour prendre RDV : 02 41 61 21 29

- Les Greniers Saint Jean 1 Place du Tertre Saint-Laurent 49100 Angers – Pour prendre RDV : 06 85 83 69 65 ou en ligne sur <https://partners.doctolib.fr/maison-de-sante/angers/la-salle-des-greniers-saint-jean-centre-de-vaccination>

2. **Le jour du rendez-vous :** Se munir de sa carte d'identité ainsi que de sa carte vitale ou d'une attestation de droit.

3. **Au centre de vaccination :** Il vous faudra présenter vos documents d'identité et répondre à un bref questionnaire qui sera ensuite vérifié par le médecin sur place. Après l'injection du vaccin, une observation de précaution de 15 minutes sera réalisée.

4. **Après la vaccination :** Il faudra prendre rendez-vous pour la deuxième injection immédiatement. Tout effet indésirable peut être signalé sur [signalement.social-sante@gouv.fr](mailto:signalement.social-sante@gouv.fr) ou auprès de votre médecin.

### **AIDE A LA PRISE DE RENDEZ-VOUS ET AU TRANSPORT :**

- Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés pour s'inscrire, la mairie propose une aide à la prise de rendez-vous. Pour cela, elles peuvent se tourner vers :

- Le CCAS de Val d'Erdre-Auxence au 02 72 88 15 46.
- La Mairie déléguée de La Cornuaille ouverte le lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h30 ; le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ou au 02 41 92 02 01.
- La Mairie déléguée de Villemoisan ouverte le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et le jeudi et vendredi de 14h à 16h30 ou au 02 41 39 21 71. *À savoir : la mairie sera fermée du 25 au 29 janvier mais des permanences seront assurées par le Maire délégué tous les matins pour aider les habitants à prendre rendez-vous.*

- La mairie recherche également des bénévoles pour assurer le transport des personnes ayant des difficultés de déplacement vers les centres de vaccination. Si vous êtes disponible et disposez d'un véhicule, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des mairies déléguées ou du CCAS.

### **RESTEZ INFORMÉS :**

- Sur le site internet [www.val-erdre-auxence.fr](http://www.val-erdre-auxence.fr) (rubrique actualités) où les informations sont mises à jour régulièrement
- Sur la page Facebook de la commune : "Mairie de Val d'Erdre-Auxence" / @valerdreauxence
- Via la newsletter : Inscrivez-vous pour recevoir par mail toutes les actualités : [www.val-erdre-auxence.fr/systeme/newsletters/](http://www.val-erdre-auxence.fr/systeme/newsletters/)

### **ÉTAT CIVIL :**

 **Naissance : Le Louroux-Béconnais :** Le 5 janvier : Baptiste AUBIN

**URBANISME :** La publication d'une demande d'urbanisme est obligatoire dès sa réception en mairie et ne fait pas office d'accord.

#### **Le Louroux-Béconnais :**

- CABON Gildas, 18 rue des Perrins, ravalement de façade et remplacement des volets existants par des volets roulants ;
- PAULEAU Jean-Marie, 13 avenue des Landelières, construction d'une piscine ;
- VIOLLIN Thierry, 11 route des Foresteries, construction d'un abri de jardin ;
- GUILLOT Odile, 1 La Hamonaie, construction d'un préau ;
- PASQUIER Stéphane, La Pâquerie, installation d'un portail et d'un portillon ;
- HUMEAU Jacky, 26, rue du Village de l'Aunay, pose de panneaux solaires ;
- VITOUR Gaëtan et Cindy, La Milandrie, agrandissement d'une habitation ;

**Villemoisan :** - PITON Serge et Jeannine, 15 rue de l'Auxence, construction d'une véranda

**AVIS D'INTERVENTION D'HYDROCURATION ET D'INSPECTION CAMERA :** Dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement collectif, une inspection caméra va être réalisée dans certains tronçons de la commune de Val d'Erdre-Auxence. Un hydrocurage préalable du réseau doit être réalisé. Ces interventions auront lieu jusqu'au 28 février. Des plans de repérage des rues concernées par ces interventions sont en ligne sur [www.val-erdre-auxence.fr](http://www.val-erdre-auxence.fr) La circulation et le stationnement du poids lourds pourront entraîner quelques désagréments. En cas de problème suite à ces interventions, vous pouvez contacter l'entreprise IRH Ingénieur Conseil au 02 41 73 21 11.

**RECEPTION TNT (LA CORNUAILLE) :** L'antenne de l'opérateur Orange a été installée sur la commune déléguée de La Cornuaille. Depuis sa mise en fonctionnement, des problèmes de réception ont été constatés chez les habitants de la commune déléguée recevant la TNT via une antenne râteau. Toutes les personnes, résidant à La Cornuaille, qui rencontrent ce souci sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie déléguée de La Cornuaille avant le 28 février : 02 41 92 02 01 ou [lacornuaille@val-erdre-auxence.fr](mailto:lacornuaille@val-erdre-auxence.fr) Le recensement des usagers impactés permettra ensuite à la mairie de demander une intervention auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR).

**NOUVEAUX HABITANTS :** Tous les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur les listes électorales de la commune. Pour cela, vous pouvez :

- Réaliser la procédure directement en ligne sur le site [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372) ou
- Télécharger le Cerfa n° 12669\*02 sur [service-public.fr](http://service-public.fr) puis le déposer complété dans votre mairie déléguée ou
- Vous rendre dans votre mairie déléguée pour récupérer et compléter le formulaire Cerfa n° 12669\*02.

Pour réaliser la procédure, en ligne ou en mairie, il vous faudra impérativement être muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Pour rappel, il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales.

En cas de doute quant à votre situation, vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788) Ce téléservice vous permettra de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de vérifier que vous n'avez pas été radié ou de connaître l'adresse de votre bureau de vote.

#### **RAPPEL POUR LES PROPRIETAIRES DE CHIENS :**

**Divagation des chiens :** On parle de divagation du chien pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître. Tout chien errant peut-être capturé et son maître devra alors s'acquitter des frais de capture (42€ + 47€ de supplément si le chien est dangereux) et de garde (16€ par jour et par animal). La commune rappelle que :

- Sur tous les lieux publics, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse. Aux abords de leur habitation, ils devront être enfermés dans un enclos approprié pour assurer la sécurité des passants.
- Tous les chiens âgés de plus de 4 mois doivent obligatoirement être identifiés à l'aide d'un tatouage ou d'une puce afin de permettre la traçabilité sanitaire de l'animal. Cette identification permet de gérer les actions de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses animales.
- Si l'animal présente un danger potentiel pour les personnes ou les animaux, le Maire peut, en vertu de son pouvoir de police, demander à soumettre l'animal à une évaluation comportementale afin de déterminer sa dangerosité par un vétérinaire agréé. Si l'animal présente un danger grave et immédiat, des dispositions de prévention seront alors prises pour éviter tout accident.

**Déjections canines :** Il a été constaté que les lieux publics sont régulièrement souillés par des déjections canines non ramassées. La commune rappelle que les déjections canines sont interdites dans l'espace public (voies publiques, trottoirs, espaces verts publics, espaces des jeux publics pour enfants) et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de manquement aux règles de civisme, l'infraction est passible d'une contravention.

**ECOLE MATERNELLE RENE GOSCINNY :** La porte ouverte de l'école maternelle René Goscinny à destination des futurs PS (2018) et des nouveaux arrivants se tiendra le samedi 6 février de 10h à 12h (voir flyer ci-après). *Attention, une modification de date de dernière minute est toujours possible en fonction du contexte sanitaire. N'hésitez pas à envoyer un mail à l'école pour être prévenu d'un éventuel report :* [ce.0491971b@ac-nantes.fr](mailto:ce.0491971b@ac-nantes.fr) Cette porte ouverte sera l'occasion pour votre enfant de se familiariser avec l'école et de rencontrer les enseignants. Vous pourrez également inscrire votre enfant, si vous le souhaitez. Pensez donc à apporter le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé/vaccination de votre enfant. Pour tout renseignement, la directrice se tient à votre disposition par téléphone au 02 41 77 45 82.

**ECOLE NOËL PINOT :** Nous pouvons vous accueillir, sur rendez-vous et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, pour vous présenter l'école, le matériel pédagogique, le projet éducatif (...), répondre à vos questions et procéder aux inscriptions. N'hésitez pas à contacter la directrice Madame Lemesle : 02 41 77 43 78 ou [ecole.noelpinot@gmail.com](mailto:ecole.noelpinot@gmail.com)

**VENTE DE CHEMINS COMMUNAUX :** Les agriculteurs, particuliers ou professionnels qui souhaitent acquérir un chemin communal sont invités à se faire connaître auprès des mairies déléguées avant fin janvier. Pour cela, merci de venir muni d'un courrier précisant les intentions, la localisation du chemin en question et vos coordonnées.

**RECENSEMENT MILITAIRE :** Tous les jeunes, filles et garçons, nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 mars 2005 (âgés de 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile avant fin mars 2021. Pour cela, ils doivent se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

#### **COUPURES D'ELECTRICITE POUR TRAVAUX :**

- le mardi 26 janvier entre 12h30 et 15h à La Cornuaille > Terre Rouge, La Riveraie, La Burelière.
- le jeudi 28 janvier entre 8h et 17h30 à La Cornuaille > La Giraudaie ; La Babinière ; Route de Candé ; L'Ansiguière ; La Bièttière ; Les Hautes Allières ; Bois de l'Aubriard ; L'Aubriard ; La Bellangeraie.
- le vendredi 29 janvier de 8h30 à 12h au Louroux-Béconnais > 2 rue des Grillons ; 5 et 4 Pas du Pré Baron ; Chemin des Fontaines ; La Guitterie ; Rue des Fontaines ; 3 au 15, 2 au 4, 8 au 28, 5B, 9B, 15B, 15A et 6B Rue d'Ingrandes.

### ASSOCIATIONS

**CORPROS :** Dans le contexte des mesures sanitaires actuelles, l'association CORPROS vous informe que :

- La traditionnelle « matinée Chandeleur » qui se déroule normalement début février est annulée.
- L'assemblée générale, prévue tous les ans en janvier, est reportée au 19 mars 2021.
- La soirée « apéro-concert » est maintenue et se déroulera le samedi 12 juin 2021.

#### **BIBLIOTHEQUE (LE LOUROUX-BECONNAIS) :**

- Renouvellement de la cotisation : 8€/famille pour l'année 2021 à régler en janvier ou février à la bibliothèque pendant les permanences. Merci d'avance.
- Changement des horaires : le mercredi, pendant le couvre-feu, la bibliothèque sera ouverte de 15h30 à 17h30.
- Afin de respecter le protocole sanitaire, un fléchage est mis en place et l'entrée de la bibliothèque s'effectue en passant sous le porche.

#### **CLUB DES JOYEUX :**

- Renouvellement de l'adhésion : nous vous demandons de régler uniquement la part qui nous permet de garder le lien avec notre fédération Générations Mouvement de 7,50€ chez notre trésorière les vendredis 22 ou 29 janvier ou le lundi 25 janvier ou le mercredi 27 janvier de 14h à 17h. Le reste de la cotisation, soit 6,50€ (fixée en 2020 à 14€), vous sera réclamée quand les activités du club reprendront.
- Mardi 26 janvier : petite randonnée autour du Louroux-B., rendez-vous à 14h sur le grand parking derrière le presbytère.

**ADMR CANTON DE SAINT-GEORGES :** L'association intervient sur les communes de Béhuard, Champtocé-sur-Loire, Ingrandes-Le Fresne sur Loire, La Possonnière, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Sigismond, Savennières et Villemoisan. L'ADMR recrute un(e) auxiliaire de vie (28h/semaine) en CDI et une aide à domicile (30h/semaine) en CDI. Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à postuler à l'adresse [recrutement@fed49.admr.org](mailto:recrutement@fed49.admr.org)

### DIVERS

**MARCHE BIO :** Pendant la période du couvre-feu, le marché se déroulera le lundi de 16h30 à 17h50 au Louroux-Béconnais.

**FOURNIL DE LA MILANDRIE :** Pendant la période du couvre-feu, le fournil sera ouvert pour la vente chaque mercredi et vendredi de 16h30 à 18h. Les commandes sont à passer la veille avant 17h.

**SAPEURS-POMPIERS DU LOUROUX-BECONNAIS :** Les sapeurs-pompiers ont repris leur tournée des calendriers. Pour assurer la sécurité de tous, les calendriers sont déposés directement dans les boîtes aux lettres. Si vous le souhaitez, vous pouvez les

soutenir en effectuant un don en ligne sur le site sécurisé helloasso : [www.helloasso.com/associations/amicale-sapeurs-pompiers-du-louroux-beconnais/formulaires/1](http://www.helloasso.com/associations/amicale-sapeurs-pompiers-du-louroux-beconnais/formulaires/1) Les campagnes et le bourg du Louroux-Béconnais sont prévus entre le 19 décembre et le 31 janvier ; les bourgs de La Cornuaille et Villemoisan ont été effectués le 10 janvier.

**CABINET DENTAIRE :** Le Chirurgien-Dentiste Mirela IORDAN, qui exerçait sur la commune de Candé, vous informe de l'ouverture de son cabinet dentaire au Louroux-Béconnais (à côté de l'institut Douc'eur) à compter du 4 janvier 2021. Vous pourrez la joindre à partir de cette date, par téléphone au 02 41 09 08 49 pour tous renseignements ou afin de prendre de rendez-vous.

#### ANNONCES :

- À vendre : caravane pliante en dur Esterel Caramatic de 1985 (toujours entretenue et stationnée dans un garage), vendue avec auvent neuf. Bon état général. Equipée coin cuisine, frigo, gaz, etc. Prix : 2000€ à débattre. Pour de plus amples informations : 06 98 56 36 33 ou [jacquelinepentecouteau@yahoo.fr](mailto:jacquelinepentecouteau@yahoo.fr)
- À louer : maison sur terrain d'environ 400m<sup>2</sup> dans le centre-bourg du Louroux-Béconnais (proche commerces et écoles), libre au 1<sup>er</sup> mars. Salon/séjour 32m<sup>2</sup>, cuisine semi-ouverte 12m<sup>2</sup>, 1 chambre 15m<sup>2</sup> et salle de bain 5,50m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée. 2 chambres 12m<sup>2</sup> et 14m<sup>2</sup>, mezzanine 13m<sup>2</sup> et salle d'eau (WC + lavabo) à l'étage. Garage 24m<sup>2</sup> et terrasse extérieure. Plancher chauffant électrique au rez-de-chaussée et convecteurs électriques à l'étage. Loyer 635€ hors charges. Compteurs eau et électricité individuels. Pas de frais d'agence. Contact : 06 51 01 09 32.
- À louer : maison avec 5 chambres dans le centre-bourg du Louroux-Béconnais avec grand terrain attenant. Disponible au 1<sup>er</sup> février. Loyer 750€. Contact : 06 13 83 13 01.
- À louer : appartement de 79m<sup>2</sup> dans le centre-bourg du Louroux-Béconnais (proche commerce et écoles), comprenant salon, séjour, cuisine, salle d'eau et WC au rez-de-chaussée ; 2 chambres et une mezzanine au premier étage. Chauffage électrique avec régulation. Courette fermée. Compteurs eau et électricité individuels. Libre au 1<sup>er</sup> mars 2021. Loyer 525€ hors charges. Pas de frais d'agence. Contact : 06 51 01 09 32.

PROCHAIN FLASH : le mercredi 3 février 2021

Dépôt des annonces : [fm@val-erdre-auxence.fr](mailto:fm@val-erdre-auxence.fr) / Date limite : le vendredi 29 janvier 2021

**ÉCOLE MATERNELLE  
PUBLIQUE RENÉ GOSCINNY**

# Portes Ouvertes

**SAMEDI 6 FÉVRIER  
DE 10H À 12H**

**SOUS RESERVE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE**  
N'hésitez pas à contacter l'école par mail pour que l'on puisse vous prévenir en cas de changement de dernière minute

**Journée à destination des futurs élèves de  
petite section et des nouveaux arrivants**

**Première rencontre & visite de l'école**

**Inscription administrative**  
Pensez à apporter le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé/vaccination de votre enfant

Pour tout renseignement, la directrice se tient à votre disposition par téléphone au 02 41 77 45 82 ou par mail [ce.0491971b@ac-nantes.fr](mailto:ce.0491971b@ac-nantes.fr)

#### PRECISIONS RELATIVES AUX GENS DU VOYAGE :

« Pour répondre à une lettre anonyme d'une personne (courageuse) :

1. Dans la mesure où la commune ne dispose pas d'aire d'accueil, les gens du voyage peuvent s'installer 48h sur un espace public : c'est la Loi.

2. Depuis la réforme territoriale, la compétence des « gens du voyage », avec le Pouvoir de Police afférent, appartient au Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) et non plus au Maire.

En l'occurrence, dès l'arrivée (ou après en avoir eu connaissance) de gens du voyage sur la commune, une visite d'un élu et des services de gendarmerie est effectuée dans les plus brefs délais. Le Président de la CCVHA est avisé immédiatement, et ses services sont très réactifs. La Préfecture est saisie par le Président de la CCVHA, puisqu'il n'y a plus lieu d'obtenir un jugement en référé du tribunal. Il s'agit d'une procédure formalisée de la compétence du Préfet avec des règles de droit. En respectant les formes et les délais légaux, il faut compter 8 à 10 jours pour avoir recours à une exécution forcée et une évacuation du site. Les gens du voyage connaissent bien leurs droits.

Je peux comprendre la lassitude de certaines personnes, surtout face à des comportements d'incivilité de certaines familles. Pour information, ces dernières semaines, et cela est exceptionnel, nous avons eu successivement trois familles de gens du voyage venues s'installer sur Le Louroux-Béconnais dont une qui s'est arrêtée à nouveau sur Villemoisan. Le Président de la CCVHA a engagé 3 procédures pour l'évacuation des sites. La situation est gérée par le Préfet et les services de gendarmerie.

Même avec une police municipale et des moyens humains et matériels supérieurs, des villes plus importantes sont aussi confrontées à cette situation. Malgré cela, des camps sont installés depuis plusieurs mois ou années devant des grands centres commerciaux ou même sur des parkings de commerces...

Je tenais à apporter ces précisions, en déplorant cette situation, mais en regrettant que les personnes ne puissent pas s'adresser directement aux élus, plutôt que d'adresser des courriers anonymes comportant une totale méconnaissance de la réglementation en vigueur. » Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence